

COMMUNE D'ESSERTS-BLAY (Savoie)
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 21 septembre 2012

Date de convocation : 13 septembre 2012

L'an deux mil douze et le vingt et un septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALAZ Christophe, maire

Présents : Mme CERELOZ Odette - M. COLLOMBIER Sébastien - M. DENCHE James - Mme DENCHE Nicole - M. DE VISSCHER Bruno - M. LASSIAZ François - Mme MARTINANT Coralie - Mme RUFFIER Marguerite

Excusés : Mme COLLOMBIER Carole (pouvoir de vote à Mme RUFFIER Marguerite) - M. THEVENON Raphaël - M. ROIG Claude

Absents : M. MARTIN Yves - TRAVERSIER Thierry - M. MARCHAL Rémy

SECRETAIRE : Mme CERELOZ Odette

DELIBERATION N°2012-05-00001

BUDGET COMMUNE DM1

.La décision modificative du 19 juillet a été rejeté par la trésorerie principale pour la raison suivante :

Les écritures liées à la cession de l'UNIMOG relèvent d'une décision modificative technique.

Le Maire propose au conseil municipal une nouvelle DM1, qui annule et remplace la précédente, à jour des dernières données budgétaires

le Conseil Municipal,

- annule la décision modificative votée le 19 juillet 2012 et approuve une nouvelle décision modificative n°1

DELIBERATION N°2012-05-00002

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT DM2

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

- approuve la décision modificative n°2 sur le budget eau assainissement

DELIBERATION N°2012-05-00003

CANTINE SCOLAIRE - PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISE - TARIF

Le Maire rappelle que conseil municipal qu'un Plan d'Accueil Individualisé a été mis en place par les élus, lors de l'élaboration du règlement intérieur de la cantine, pour répondre à un besoin ponctuel (ex allergie alimentaire : les parents fournissent le repas de leur enfant).

Il propose au conseil municipal de fixer un tarif.

Le conseil municipal fixe à 2 euros par jour la prestation qui sera facturée dans le cadre d'un Plan d'accueil Individualisé.

DELIBERATION N°2012-05-00004

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'organisation de la cantine scolaire, il avait été convenu que les agents prendraient leurs repas en même temps que les enfants, à la charge de la commune.

Le conseil municipal entérine la décision de prendre en charge le repas des agents en charge du service de cantine scolaire

ECOLE

Le maire fait le point sur la rentrée scolaire : pas de problème à soulever.

DELIBERATION N°2012-05-00005

FORETS -Coupe à marteler parcelles 13 et 14- Affouages parcelle 31 - Nomination de 3 garants

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le technicien de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en automne 2012 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal,

- 1- Demande à m'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en automne 2012 au martelage des coupes désignées ci-après
- 2- précise la destination des coupes de bois et non réglées et leur mode de commercialisation

COUPES A MARTELER :

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel *pour les coupes vendues (mettre une croix dans le mode choisi)				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prévente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Coupes réglées	13-14		700	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coupes non réglées	31	100		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Affouages		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Mode de délivrance des bois d'affouages :

- Délivrance des bois sur pied

Pour la délivrance des bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière au bois vendus en bloc et sur pied :

- M. COLLOMBIER Sébastien
- M. DE VISSCHER Bruno
- Mme CERELOZ Odette

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

DELIBERATION N° 2012-05-00005

SUBVENTION

Le conseil municipal,

Accorde une subvention de 100 euros à l'association « SOUVENIR FRANÇAIS » comité d'Albertville-Tarentaise, dans le cadre de son action en direction des enfants de l'école primaire.

1 abstention : COLLOMBIER Sébastien

RAPPORT DE DELEGATION

Le maire informe qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune sur une vente lieudit les Marais et sur une vente lieudit Le Planet.

Le Maire communique une décision relative aux aires de jeux : marché confié à ADP pour TTC 54617.04 EUROS

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- PLU La réunion du 24 septembre est reportée, l'urbaniste n'ayant pu finaliser le document « diagnostique » dans les délais.
- La « Blaychéraine » va sortir d'ici le 15 octobre.
- Les travaux d'étanchéité à la Aula sont pratiquement terminés
- James DENCHE rappelle l'exposition sur les châteaux cathares du 12 au 28 octobre. Le vernissage est prévu le 12 octobre au soir.

Le Maire,

Christophe VALAZ.